



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND LIEU : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
- DECISION DU PRESIDENT -**

**Objet : Convention avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique pour la maintenance des archives communautaires**

En 2013, Grand Lieu Communauté a confié au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique le traitement et la réorganisation des archives communautaires.

Une maintenance de ces archives est nécessaire tous les deux ans.

Cette maintenance porte notamment sur :

- la réalisation des éliminations réglementaires avec la rédaction d'un bordereau visé par Monsieur le Directeur des Archives Départementales,
- le traitement de l'accroissement documentaire des services depuis la dernière intervention,
- la mise à jour de l'instrument de recherche des archives,
- l'intervention auprès des agents afin de les sensibiliser aux règles de l'archivage,

Les travaux sont réalisés avec la collaboration du Directeur des Archives Départementales de Loire-Atlantique qui en assure le contrôle scientifique et technique.

Pour réaliser cette mission, le centre de gestion a préparé une convention qui prévoit une intervention de **36 heures** de travail sur la base de **50 euros/heure**.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

**VU** le Code du Patrimoine et notamment les articles L211-1 et suivants ;

**VU** le Code Général de la Fonction Publique ;

**VU** la délibération du Conseil communautaire du 1<sup>er</sup> février 2022 portant délégation du Conseil Communautaire au Président, pour prendre toute décision concernant la passation, la signature, l'exécution et la résiliation de toute convention et de son (ses) avenant(s) dont l'incidence financière pour Grand Lieu Communauté est inférieure à 25 000 euros ;

**VU** la délibération du Conseil d'Administration du Centre de gestion du 14 novembre 2023 relative au tarif 2024 des prestations Organisation et Gestion des Archives ;

**VU** le projet de convention ;

**Le Président de Grand Lieu Communauté DÉCIDE :**

**Article 1 – D'APPROUVER** le projet de convention à intervenir avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique pour la maintenance des archives communautaires,

**Article 2** - Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE011-P060224

Publié sur le site internet le : 07/02/24

Fait à la Chevrolière, le 6 février 2024

Le Président,

M. Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann  
Boblin  
Date de signature : 07/02/2024  
Qualité : Président de Grand Lieu  
Communauté